

Adoption de la demande de domiciliation à l'UT3, de
l'Association étudiante CODEANON

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 17 novembre 2020**

Délibération 2020/11/CFVU – 144

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la demande de domiciliation à l'UT3, de
l'association étudiante CODEANON (documents).**

Toulouse le 17 novembre 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0